

Nationale Umsetzung Detailhandel und Kaufmännische Grundbildung

Formation initiale en école (FIEc) Brève information 02 / mars 2022

Dans sa dernière brève, l'organe national de coordination (ONC) met en lumière les développements actuels en rapport avec la formation initiale en école (FIEc), également en ce qui concerne les autres conférences impliquées, à savoir la Conférence des écoles de commerce suisses (CECS) et l'Association suisse des écoles de commerce (ASEC).

État des travaux

Au cours de sa première séance qui s'est tenue le 29 octobre 2021, l'équipe de projet opérationnelle a discuté et approuvé la planification relative à l'élaboration des plans d'études nationaux et les éléments-clés de la « boîte à outils » (voir [la première brève relative à la FIEc](#)).

Lors de sa deuxième séance, le 26 janvier 2022, l'équipe de projet opérationnelle a attribué la responsabilité de chacun des six lots de travail et défini des modalités de travail concrètes.

Responsabilité des lots de travail

| Lot de travail | Responsabilité |
|---|--|
| 1 Plan d'études national pour la FIEc d'employé de commerce CFC | ONC |
| 2 Plan d'études national pour la FIEc d'employé de commerce CFC avec MP1 | ONC |
| 3 Ressources de mise en œuvre dans le contexte de la formation en école | ONC |
| 4 Concept didactique de FIEc pour l'enseignement orienté vers les compétences opérationnelles | ONC, base pour les lots de travail 1 à 3 |
| 5 Concept didactique de FIEc pour la mise en œuvre spécifique aux branches (stages et CIE) | CSBFC |
| 6 Exécution cantonale | CSFP |

Le concept didactique de FIEc pour l'enseignement orienté vers les compétences opérationnelles (lot de travail 4), qui sert de base aux lots de travail 1 à 3, est disponible en [allemand](#) et en [français](#).

Le 8 février 2022, dans le cadre d'un atelier conjoint, les deux groupes de travail chargés des lots de travail 1 et 2 ont lancé les opérations et défini la méthodologie à suivre. À partir des

plans d'études nationaux pour la FIEc d'employé et employée de commerce CFC à l'école professionnelle (avec et sans maturité professionnelle, ou MP), ils mettront au point les plans d'études nationaux pour la FIEc comprenant un stage de longue durée, c'est-à-dire d'un an, à effectuer au terme de la formation, qui elle dure entre trois (sans MP) et quatre ans (avec MP).

Perspectives, étapes à venir

Filières de formation comprenant un stage de longue durée

Lots de travail 1 et 2 (plans d'études nationaux pour la FIEc)

Les versions préliminaires des plans d'études nationaux pour la FIEc (pour le CFC avec et sans maturité professionnelle) seront disponibles d'ici avril 2022. Les organes responsables du projet les étudieront en parallèle de sorte que les plans d'études puissent être publiés au mois de mai dans les trois langues officielles.

Lot de travail 5 (concepts pour les branches)

Un atelier sera organisé le 1^{er} avril 2022 avec les branches concernées, au cours duquel la répartition des mandats pratiques entre le stage et l'école professionnelle sera discutée et l'élaboration des séquences pratiques pour l'école professionnelle lancée. À partir de là, les concepts spécifiques aux branches pourront être mis au point.

Lot de travail 6 (exécution cantonale)

Les travaux sont en cours depuis la mi-février 2022. Les recommandations provisoires de la CSFP concernant les procédures d'autorisation des plans de formation pour la FIEc devraient être mises à disposition des cantons d'ici fin mars.

Filière de formation en école

Lot de travail 3 (plan d'études national pour la formation en école)

L'art. 10, al. 5, de la nouvelle ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce / employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC), adoptée le 16 août 2021, prévoit la possibilité que la formation à la pratique professionnelle puisse à titre exceptionnel se dérouler majoritairement pendant l'enseignement scolaire. Dans ce cas, le canton vérifie, en collaboration avec l'organisation du monde du travail compétente, que le lien avec le monde du travail au sens de l'art. 16 OFPr est assuré.

Les représentantes et représentants des cantons concernés ont été invités à participer à un échange. L'objectif est de les informer de l'état actuel des travaux et de convenir de la suite du programme concernant les filières de formation aujourd'hui possibles au titre du modèle intégré, prévu à l'art. 28 de l'ordonnance du 26 septembre 2011 sur la formation d'employée de commerce / employé de commerce avec CFC (état au 1^{er} mai 2017), dans le cadre du dialogue avec l'organe responsable de cette formation professionnelle initiale. À cet égard, l'ONC s'est prononcé en faveur d'une approche coordonnée fondée sur la recommandation n° 9 *Principes pour la reconnaissance et la surveillance* ci-jointe, qui est actuellement remaniée par un groupe de travail de la CSFP. Par la suite, les différents concepts de mise en œuvre seront rassemblés de sorte à proposer des ressources pertinentes d'aide à la mise en œuvre.

Formes particulières

À terme, les prestataires de formation qui proposent des filières de formation plus longues (apprentissage pour sportifs et sportives) seront eux aussi associés à cette démarche.

Accompagnement de la mise en œuvre

Les premiers ateliers consacrés à la FIEc et destinés aux personnes chargées du développement de leur école auront lieu aux dates suivantes :

- En allemand : mercredi, 11 mai 2022, de 9 h à 13 h
- En français : mercredi, 25 mai 2022, de 9 h à 13 h

Les conférences des écoles fourniront de plus amples informations sur ces événements et sur leur tenue ultérieurement. D'autres dates suivront également.

Contact

Katja Dannecker, responsable de la commission Formation professionnelle initiale de la CSFP, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : dannecker@edk.ch